

nosSources

Le guide

Edition mars 2024



Chères consœurs, chers confrères,

32 mois après son lancement nos**Sources** bénéficie d'une visibilité supplémentaire, en bonne place dans la page « une information transparente » de franceinfo.fr. De plus, les sources apparaissent désormais aussi bien sous la vidéo intégrale du JT que sous la vidéo de chaque sujet.

En début de saison, Cash Investigation a rejoint le projet, et le magazine Vrai ou Faux de franceinfo Canal 27 va faire de même dans les prochaines semaines

Les autres projets sont toujours en gestation : lancement éventuel de « nos**Sources**, le podcast », extension aux magazines d'information des programmes, dès que la plateforme france.tv le permettra. Nous avons là un outil de transparence majeur. De notre transparence naîtra la confiance, renouvelée et accrue. Et la confiance d'aujourd'hui, c'est l'audience de demain.

Nous sommes pionniers. Les chartes des concurrents privés comportent désormais souvent un chapitre sur la traçabilité des sources. Mais, à date, aucun n'avance concrètement sur le sujet en tant que média global.

Ce guide reste proche de sa version précédente. Une seule précision, que beaucoup d'entre vous connaissent déjà : nous pouvons citer l'AFP ou AP comme sources, mais pas reproduire leurs dépêches ou produire un lien vers celles-ci.

L'adresse intranet ne change pas. Le guide reste consultable en permanence par tous les salariés du groupe. Il peut être transmis à des partenaires.

Bonne lecture

Pascal Doucet-Bon

Quelles sources renseigner ?

- Les **études et sondages** que vous citez. Indiquer un lien. Préciser si l'étude est en langue étrangère.
- Les études et sondages que citent les personnes que vous interviewez dans votre sujet. Cela suppose que vous les questionnez sur leur source au tournage.
- Pour les **arrondis** (faits à l'antenne), on donne le chiffre exact dans nosSources, et expliquons le fait d'avoir arrondi par la spécificité du medium télé. Pédagogie, éducation aux médias.
- Les références de livre. Titre, auteur, éditeur.
- La **bio express** (quelques lignes) des expert(e)s interrogé(e)s. Uniquement les experts. Pas tous les interviewé(e)s. Il s'agit pour le public de savoir d'où parle la personne censée apporter un avis d'expert, et, le cas échéant, de savoir si elle travaille ou a travaillé pour un intérêt particulier. Les **déclarations d'intérêt** obligatoires des scientifiques travaillant pour des organismes publics seront rendues accessibles (lien)
- Les **articles** de presse sur lesquels vous vous êtes appuyés. Indiquez si l'accès est payant et dans quelle langue il est rédigé si ce n'est pas le Français. **Si vos sources se fondent uniquement sur des articles de presse**, ajoutez en une phrase comment vous avez vérifié ces articles. Exemple : « Nous avons recoupé ces informations par notre propre enquête ».
- En revanche, **ne reproduisez pas les dépêches d'agences et ne donnez pas de lien vers celles-ci**. Ecrivez juste « AFP » ou « AP » dans votre liste de sources.
- Si votre enquête mélange des sources « documentables » et des sources dont vous souhaitez protéger l'anonymat, précisez, après votre liste de sources : « Nous avons aussi eu recours à des sources dont nous souhaitons protéger l'anonymat ».
- Nous ne pouvons pas publier en l'état les **pièces jointes**. Il faut les transformer en PDF (si elles ne le sont pas) pour créer un lien (voir tutoriel infra).
- Ne partagez pas les messages échangés avec des communicants, par exemple, sauf à leur avoir demandé l'autorisation avant.
- Si vous avez eu accès à une étude qui n'est pas consultable par le grand public (réservée à des professionnels abonnés, par exemple), l'expliquer : « Nous avons pu consulter l'étude machin chose, dont les droits de publication sont réservés, et que nous ne pouvons donc pas reproduire ici »).
- Les **sources confidentielles**, off, ne sont évidemment pas concernées par la publication. Elles sont précisées dans les sujets (« de source proche de l'Elysée », « selon nos informations »...), tout comme les documents consultés sous le sceau de la confidentialité.

- Si une **entreprise** est source, vous devez l'indiquer. Mais n'indiquez pas l'URL de son site. Sans valeur ajoutée journalistique, il s'agirait là de publicité clandestine.

Quand renseigner nosSources ?

Nous vous conseillons de collecter la liste de vos sources **au fur et à mesure de leur consultation**, comme les plus organisés d'entre vous le font pour leurs synthés, par exemple. De cette façon, vous pourrez adresser le mail à nosSources dès que votre plan de montage sera prêt, dès que vous savez où vous allez avec votre sujet, donc le plus souvent dans les deux heures qui précèdent l'édition.

Nous vous déconseillons d'attendre la fin du mixage ! Ce timing vous expose à un risque d'oubli et vous fera en fait perdre du temps. Il vous obligera également à renseigner vos sources trop vite et il ne facilitera pas la consultation des chefs si celle-ci est nécessaire.

Vous pouvez néanmoins envoyer votre mail **jusqu'à 2 heures après le début de chaque édition**. Pour un 13H, vous avez donc jusqu'à 15h00.

Hors de ce délai, l'envoi est toujours possible, mais vous obligerez le responsable de nosSources et/ou vos chefs à reproduire vos sources dans le back office de franceinfo.fr

Comment renseigner ?

Envoyez un mail à la liste de diffusion **.nossources** (Juste ça, sans oublier le **point** au début). Cette liste se trouve dans le répertoire de l'entreprise. Il suffit donc de taper **.nossources**. Elle comprend l'adresse du responsable de nosSources, ainsi que celle de notre partenaire chargé de découper nos sujets et de rédiger le texte qui accompagne chaque vidéo.

Ce mail, qui comprendra les liens renvoyant vers vos sources, vos précisions et commentaires, ne doit souffrir **aucune interprétation**. Par contrat, il fait l'objet d'un copier-coller de la part de notre partenaire, d'un nommage des liens et rien d'autre. Cette liste vient en dessous du texte qui accompagne les vidéos découpées dans franceinfo.fr.

Mail Type idéal (fictif, bien entendu)

En jaune les constantes qui devront figurer systématiquement

Objet du mail : sources du sujet F2N_992368 Raoul Trounard Une mine d'or sous la Tour Eiffel

Corps du mail :

Edition : 20H

Date : 31/09/2023

Journaliste : Raoul Trounard (le nom qui est dans le conducteur)

Coquille et titre : F2N_992368 Une mine d'or sous la Tour Eiffel

Sautez une ou deux lignes

NosSources :

Parmi Nos sources (Cette formulation est impérative).

Bureau de Recherche Géologique et minière : <https://www.brgm.fr/fr>

Etablissement de la Tour Eiffel : <https://sete.toureiffel.paris/fr>

Site Or.fr : <https://or.fr/actualites>

Etude « residual vein Seine-Champ de Mars, spectral analysis jhd4M » (en Anglais) : <https://editions.cnrs/étudebeidon.html>. Nous nous sommes concentrés sur les chapitres 5 à 12.

Patrick Tartempion : Docteur en géologie au CNRS, co-auteur de l'étude « Filon résiduel Seine-Champ de Mars, analyse spectrale jhd4M », ex-expert en prospection pour la société sud-africaine Golden Bruzuf.

Liste non exhaustive (Toujours finir par cette mention pour les mêmes raisons que plus haut).

Nous vous conseillons d'enregistrer le corps du mail type sur votre bureau avec les constantes à ne pas oublier et le remplir à chaque fois que vous renseignerez vos sources pour éviter de les rechercher.

Le cas des PAV :

Si votre sujet n'est pas diffusé le jour de votre montage, n'adressez pas le mail à .nossources. Adressez-vous à vos chefs de service. Chaque service aura son mode opératoire pour les conserver et les envoyer le jour J, comme pour les synthés.

Le cas des données en plateau

(prises en charge par le présentateur/la présentatrice)

Elles doivent être sourcées **au même titre que les autres informations**. A chaque édition de désigner son responsable et son processus.

Le cas des pièces jointes

Nous ne pouvons pas directement glisser les pièces jointes dans le mail. Il faut donc, créer un lien à partir de la pièce jointe. Pour mémoire (beaucoup maîtrisent) ou pour info, voici comment créer un lien à partir d'un texte.

- S'il s'agit d'un PDF, comme souvent, la manœuvre se fait en 3 clics.
- S'il s'agit d'un autre format, il faut d'abord en faire un PDF.

TUTORIEL

Se servir d'un PC maison (France TV est abonné à Adobe) et que votre Boîte mail francetv soit accessible

S'il s'agit d'un pdf

Ouvrir le doc pdf



>Fichier > Partager le fichier > (en haut à droite)

Le lien généré, vous n'avez plus qu'à le copier-coller dans votre mail à nosSources.

La première fois, Adobe va vous demander de créer un compte quand vous cliquerez sur « partager le fichier ». Il y a une procédure de vérification de votre adresse mail francetv. Les fois suivantes, Adobe ne vous demandera rien.

La première procédure prend 4 min la première fois. Les fois suivantes moins d'1 min.

S'il s'agit d'un autre format, créer un fichier pdf :

Ouvrir un document Word vierge puis copier-coller le texte de votre pièce jointe.

>Fichier > Exporter > Créer un doc PDF/XPS > Affectez le fichier sur le bureau, puis cliquer sur « publier » (ça veut dire « enregistrer »). Votre doc pdf est créé.

Prêt à être transformé en lien (étape précédente).

Et les magazines, alors ?

Ils ont leur propre processus. Il en va de même pour L’Oeil du 20H, Vrai ou Faux et les enquêtes « OSINT » des Révélateurs, formés au back office de franceinfo.fr.

Qu'est-ce que cela donne en vrai ?

Pour l'histoire : lors du tout premier test effectué par le service économie et les éditions de la mi-journée, David Boeri a été le premier à renseigner ses sources. Vive les pionniers ! :

[Nouvelle classification pour l'électroménager](#)

Exemples plus récents :

[Sujet "plan loup" du 18 septembre 2023 - 13H](#)

Ou

[Sujet Pollution des sols du 12 juin 2023 - 20H](#)

Ou encore

["Complément d'enquête". Histoire, argent, pouvoir : les vrais secrets du Puy du Fou](#)